



# Egalité Femmes - Hommes

*Résultat 2022 : période de référence 01/01/2022 au 31/12/2022*

*Le nombre maximum de points pouvant être obtenus étant inférieur à 75, l'index n'est pas calculable.*

*L'index se calcule à partir de 4 indicateurs dont voici les résultats détaillés :*

- écart de rémunération femme/homme : **pas calculable**
- écart de répartition d'augmentations individuelles : **0,5**
- augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : **pas calculable**
- parité parmi les dix plus hautes rémunérations : **4**

